

# L'ENSEIGNEMENT DU CATALAN DANS LE MONDE



LE RÉTABLISSEMENT DE L'AUTONOMIE EN CATALOGNE ET DE LA *GENERALITAT* EN TANT QU'INSTITUTION DE GOUVERNEMENT AUTONOME DONNA LE BRANLE AU PROCESSUS DE CONFIGURATION D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN DE L'ENSEIGNEMENT DU CATALAN DANS LE MONDE. CELLE-CI SUPPOSA LA MISE EN PLACE PROGRESSIVE D'UN SYSTÈME D'ÉQUIVALENCES ENTRE LES ÉTUDES DE LANGUE CATALANE FAITES À L'ÉTRANGER ET CELLES EXISTANT EN CATALOGNE.

CARLES DUARTE I MONTSERRAT DIRECTEUR DE L'ECOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE





Quarante années se sont écoulées depuis que J.M. Batista et Joan Coromines donnèrent leurs premiers cours de catalan aux universités de Cambridge et de Chicago respectivement. Depuis lors, les progrès de l'enseignement du catalan dans le monde ont été constants. Preuve en sont les associations ayant progressivement surgi çà et là dans le but de regrouper les spécialistes de la langue et de la littérature catalanes, comme par exemple l'Anglo-Catalan Society, créée en 1954, l'Association internationale de la langue et de la littérature catalanes, fondée en 1968, l'Associazione Italiana di Studi Catalani, née en 1977, ou la North American Catalan Society, apparue en 1978.

Durant l'époque franquiste cet enseignement ne bénéficia d'aucun type d'aide ni d'encouragement officiel de la part de l'État espagnol. En fait, on peut dire qu'il fut donné malgré les organismes officiels espagnols.

Le rétablissement de l'autonomie en Catalogne et de la *Generalitat* en tant qu'institution de gouvernement autonome donna le branle au processus de configuration d'une politique de soutien à l'enseignement du catalan dans le monde. En 1985, le Parlement catalan demanda au gouvernement de la *Generalitat* de "mettre progressivement en place un système d'équivalences entre les études de langue catalane faites à l'étranger et celles existant en Catalogne".

À la suite de cette résolution, les départements de la Présidence, de l'Enseignement et de la Culture, élaborèrent et menèrent à bien une enquête adressée aux universités, maisons catalanes et autres institutions du monde entier, afin de pouvoir effectuer une première analyse de la situation de l'enseigne-

ment du catalan à l'étranger: d'une part, l'enseignement réglementé, donné dans des centres universitaires et intégré aux programmes officiels; de l'autre, l'enseignement non réglementé, en marge des études officielles et offert par les maisons catalanes et d'autres institutions civiques et culturelles. Cette première enquête aboutit à un rapport, que le conseiller de l'Éducation, qui était à l'époque Joan Guitart, présenta devant le Parlement catalan au mois de mai 1987.

La création, par un arrêté du 20 janvier 1988, de la Commission de promotion de l'enseignement du catalan dans les universités situées en dehors du territoire catalan fut déterminante à l'heure de concrétiser une politique efficace de soutien, de la part de la *Generalitat* de Catalogne, à l'enseignement du catalan dans le monde entier.

Le fonctionnement de ladite commission a comporté la réalisation de nouvelles enquêtes actualisées sur l'enseignement du catalan dans le monde (des données les plus récentes, qui ne seront définitives que lorsque la date limite de réception de la dernière enquête sera atteinte, il ressort que le catalan est enseigné dans soixante centres universitaires, vingt-cinq maisons catalanes et instituts, sept universités populaires allemandes et une école officielle de langues), la création de nouvelles places de lecteurs de catalan dans les universités étrangères (la dernière convocation à cet égard remonte au mois de juillet de cette année et offre des postes dans les universités de Grande-Bretagne, France, Pologne et États-Unis), l'offre et la livraison, de la part de la Direction générale de la politique linguistique, de matériel bibliographique destiné à compléter les cours de catalan à l'étranger, la préparation et la publication d'un

*Marc orientatiu per als estudis de català fora del seu domini lingüístic: lecto-rats, casals i institucions*, ainsi que l'organisation de "Journées internationales pour les professeurs de catalan" (les troisièmes ayant eu lieu cette année).

En outre, la Direction générale de la politique linguistique prévoit d'offrir aux professeurs de catalan à l'étranger, en plus des Journées précitées, des programmes de formation comportant une formation initiale et une formation continue et offrant des facilités pour s'y inscrire (sous forme de subventions à des organismes étrangers destinées au transfert de professeurs spécialisés –tel que cela a été fait récemment à Rosario (Argentine), à l'occasion de la "Première rencontre culturelle de maisons catalanes du cône sud de l'Amérique"– ou sous forme de bourses pour les professeurs étrangers leur permettant de s'inscrire à des cours de catalan).

Finalement, il convient de signaler que la Direction générale de la politique linguistique a créé un certificat international de catalan, destiné à établir un système homogène de reconnaissance du niveau de maîtrise de la langue catalane atteint par les élèves assistant aux cours de catalan existant dans le monde entier. Certaines villes d'Europe ont déjà fait des expériences satisfaisantes dans ce sens et on prévoit qu'il sera définitivement délivré à la fin de l'année universitaire 1989-1990, d'abord à un niveau, puis très vite à un deuxième niveau.

Signalons aussi que divers contacts ont été maintenus dans le but d'intégrer ce Certificat international de catalan créé par la Direction générale de la politique linguistique à la panoplie de certificats de l'I.C.C. (International Certificate Conference). ●